

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 janvier 2022

Date de convocation : 19 janvier 2022
Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame GONZALEZ-BOURGES, Maire,

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Étaient présents : Denis SEYNAEVE, Sandrine CAILLAC, Hervé NOURRY, Michel DIGUET, Claude ALLIOT, Marie-Annick BODIN, Isabelle TONDEREAU, Laurent CHEYNET, Emmanuelle RENAUD, Jocelyne CAMAIL, Caroline LEROY, Agnès BLOSSIER, Gaël KERVAREC.
Absents excusés : Christophe VON KULLWITZ
Absent : /
Secrétaire de séance : Hervé NOURRY

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 14 décembre 2022,
- 1 : Demande de subvention APEV

Questions diverses

Après s'être assurée que les conseillers aient reçu l'ordre du jour, Madame Chantal GONZALEZ-BOURGES, Maire déclare la séance de conseil municipal ouverte à 20 h 00.

Approbation compte rendu :

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 14 décembre 2021 et demande aux conseillers municipaux de présenter leurs observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans modification.

N°001/2021 – Demande de subvention APEV

Madame le Maire propose au Conseil municipal de verser une subvention à l'Association des Parents d'Elèves de Villedômer (A.P.E.V) pour le Noël des enfants de l'Ecole.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 13 voix pour, 1 abstention :

- **DECIDE**, d'allouer une subvention de 230,00 € à l'association des parents d'élèves de Villedômer, dénommée « APEV » dont le siège est situé : à la Mairie, sise : Place des Martyrs de la Résistance.

Questions Diverses

1 : Projet Ancien Terrain de Foot :

Compte rendu du RDV avec la SEPANT : lancement du projet Mare en 2022

Madame le Maire donne le compte rendu de la réunion avec la SEPANT concernant le projet de création d'une Mare au niveau de l'ancien terrain de foot. Elle indique que celui-ci peut être mené indépendamment du projet d'ensemble d'aménagement de cet espace, sachant que le dossier de subvention doit être déposé avant le 30 avril prochain. Le coût estimé est de 20 000 € et la subvention octroyée pour ce type de projet s'élève à 50% de la dépense plafonnée à 20 000

2022/02

€ soit 10 000 € maximum. La subvention concerne les travaux liés à la mare mais également les haies et panneaux explicatifs qui y seraient associés.

En parallèle, l'ABF a été sollicité pour le projet d'installation de serre de Monsieur VAILLANT.

Monsieur NOURRY pose la question de l'utilisation de la terre suite aux travaux de la mare.

La commission cadre de vie pourra également émettre des suggestions pour l'aménagement du site.

Ce projet pourrait éventuellement s'inscrire dans le programme de restauration des zones humides mené par le syndicat de la Brenne. Madame BLOSSIER et Monsieur CHEYNET doivent se renseigner.

2 : Roue Tourangelle

L'association a présenté l'animation qui aura lieu le 27 mars prochain en rappelant les formalités administratives et mesures qui devaient être adoptées (arrêtés de circulation, mise en place de barrières à toutes les intersections avec le placement de 6 signaleurs). Ainsi, il est prévu un passage de la caravane à 11 h 45, de la course entre 13 h 15 et 13 h 40. Cela concerne 20 équipes de 7 coureurs.

La commune doit faire vérifier la présence de nids de poule au préalable et un avis sera distribué à tous les riverains la 1^{ère} semaine de mars par la Mairie. Le comité des fêtes doit être sollicité pour la réalisation d'animations. La réunion des signaleurs aura lieu le 18 mars. Se sont proposés pour être signaleurs : Laurent CHEYNET, Jocelyne et Philippe CAMAIL, Marie Annick BODIN, Hervé NOURRY, Edouard GONZALEZ.

3 : Synthron : projet Photovoltaïque : compte rendu du RDV du 12 janvier 2022 avec Monsieur Baudoux (Luxel) Directeur de Projet

Dans le cadre de ce projet, il est demandé à la commune d'émettre un avis avant son lancement. Madame le Maire indique qu'elle s'est renseignée notamment auprès de la DDT et qu'il n'y a donc pas d'obligation pour la commune de délibérer dans l'immédiat. La délibération devra intervenir seulement après le dépôt du permis de construire.

Le porteur de projet souhaite obtenir le positionnement de la commune en amont pour pouvoir lancer les études de faisabilité. Mais il s'avère difficile pour la commune de se prononcer en l'absence de certains éléments. Ainsi, Madame le Maire propose de lister les sujets qui posent question avant d'émettre un avis et de se réserver la possibilité de revenir sur son positionnement selon les conclusions des études.

Le questionnement porte sur les thématiques suivantes :

- Le recyclage des matériaux lors de leur démantèlement : quelle garantie pour le traitement sur place (comment s'engager sur une période de 40 ans ?) / question de la dépollution
- La question de la mutualisation des raccordements / projet d'agrivoltaïque à AUZOUER EN TOURAINE
- Concernant la partie agricole : la problématique de l'utilisation des terres agricoles, du drainage et de la compensation. Il est également question de la mise en place des moutons.
- Comment est pris en compte la problématique des zones humides et de leurs contraintes
- La question de l'autoconsommation et de la revente
- Comment sera traité l'aménagement le long de la route ?
- Questionnement quant au délaissé d'1 hectare
- La durée des travaux est estimée à 6 mois : comment est envisagée la circulation durant cette période ?

4 : Information AFR : Reugny/Neuillé Le Lierre/ Villedômer

Madame le Maire explique que l'Association Foncière de Remembrement gère les chemins et les fossés et qu'historiquement il en existe 2 pour Villedômer (cela est lié à la création de l'autoroute). Concernant l'AFR de Reugny/Neuillé Le Lierre/Villedômer, la commune de Reugny a racheté les chemins et l'association a conservé l'entretien des fossés. Il est donc proposé que les communes de Villedômer et Neuillé le Lierre procèdent de la même façon.

Monsieur ALLIOT demande si les propriétaires des parcelles concernées n'ont pas intérêt à racheter ces chemins.

Madame le Maire indique que cela peut être difficile car un chemin peut desservir des parcelles appartenant à des propriétaires différents.

Ce sujet sera porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal pour délibération.

5 : Aide de l'Etat / Subvention

Madame le Maire donne lecture de la lettre provenant des services de l'Etat et notifiant l'octroi d'une aide financière de 11 500 € au titre des préjudices subis par la commune dans le cadre de la crise sanitaire.

6 : Plantation d'Arbres : naissance – place

Il est d'un part proposé de planter des arbres pour la naissance des enfants sur la commune de VILLEDOMER, l'endroit proposé serait l'ancien terrain de foot (dans le cadre de l'aménagement de la zone) ou la halte cyclo touristique.

D'autre part, il est question de la plantation d'arbres sur la place dans l'optique de revégétalisation des espaces publics. Il est nécessaire de vérifier au préalable la faisabilité de cette opération. En effet, en fonction du résultat des fouilles
2022/03

qui ont été réalisées lors de l'aménagement de la place, il n'est pas possible de planter des arbres sur une grande partie de la place. Il est nécessaire au préalable de vérifier, à partir des plans existants et en prenant l'attache des services de l'Etat concernés, de la faisabilité de l'opération. Une zone de plantation pourra être définie une fois les autorisations obtenues.

Se pose également la question des essences retenues. Les employés communaux seront associés au choix.

7 : Heures gourmandes

Madame le Maire indique que la communauté de communes du Castelrenaudais organise, comme les années précédentes, les heures gourmandes. Les dates prévues pour ces marchés gourmands sont les 7, 21 et 28 juillet et le 25 août. Les communes doivent se positionner sachant que seront retenues en priorité les communes qui n'ont pas encore bénéficié de cette animation. Pour rappel, la commune de VILLEDOMER a pu en bénéficier en 2019.

8 : Ouverture de l'ALSH

Madame le Maire indique que l'ouverture de l'ALSH est fixée au 31 janvier prochain. Une information en direction des familles a été diffusée.

9 : Remplacement garderie jeudi prochain Matin et soir

Compte tenu du besoin de remplacement du personnel à la garderie du matin et du soir jeudi prochain, Madame le Maire demande si des élus seraient disponibles, Monsieur KERVAREC et Monsieur CHEYNET se proposent d'assurer la garde des enfants sur ces créneaux.

10 : compte rendu des réunions extra communales

Madame BLOSSIER donne le compte rendu relatif à la réunion du Syndicat de la BRENNE. Ainsi, la commune de VILLEDOMER est concernée par les travaux du Gué PERRIAU qui à priori seront pris en charge à 100 % (la dépense s'élevant à 60 000 €) alors qu'initialement il devait rester 20 % à la charge de la commune. Ce point est donc à confirmer.

Par ailleurs, elle indique que le Syndicat a pris du retard dans l'exécution de son programme de travaux en 2021. Par conséquent, tout ce qui est programmé en 2022 doit obligatoirement être réalisé, compte tenu des financements de l'Agence de L'eau Loire Bretagne.

Elle souhaite également faire un point sur les ordures ménagères. En effet, il est difficile d'obtenir des chiffres précis dans ce domaine car il n'y a pas eu de rapport d'activité réalisé. Cependant, la redevance appliquée reste au-dessus de la moyenne. Des points sont à éclaircir par le SMICTOM.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 23 h 10

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées aux : 21/02/2022 et 21/03/2022